



jour ferie garanti pendant congés payes

Par **audlea**, le **25/03/2019** à **14:23**

Bonjour

Je travaille en restauration, étant donné que les jours fériés garantis par l'entreprise donnent droit à une récupération ou paye double que l'on travaille ou en repos ces jours là, est ce la même chose quand ils tombent pendant un congé payé, je suis en CP du 28 MAI AU 5 JUIN, le jeudi 30 mai est férié garanti par mon entreprise, le restaurant est ouvert et le jeudi est un jour ou je travaille d'habitude, dois je le décompter de mes CP vu que c'est un férié garanti?

Merci d'avance

Par **miyako**, le **26/03/2019** à **09:56**

Bonjour,

Vos CP se comptent en jours ouvrables(6 jours par semaine) .Si jour férié (garanti ou pas) ,il ne doit pas être pris en compte dans le calcul en jours CP.

Pour ce qui concerne la rémunération,**le jour férié étant garanti ,par votre CCN HCR** ,il doit être payé en plus ou récupéré .

Amicalement vôtre

suji KENZO